

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 16 février 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Georges ROSSO représenté par Roland GIBERTI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Claude PICCIRILLO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Marcel TOUATI.

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PED 002-056/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume - EcoScience Provence pour l'année 2021 - Approbation d'une convention pluriannuelle

Avis du Conseil de Territoire
DGPROP 21/19136/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est engagé dans une démarche de réduction des déchets en accord avec le Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés voté en décembre 2019.

Au sein de cette démarche la sensibilisation aux bons gestes de réduction des déchets est fondamentale pour faire évoluer les comportements et ainsi réduire les déchets. Le Territoire Marseille Provence est pleinement engagé dans cette dynamique depuis plusieurs années avec la labellisation «Territoire zéro déchet zéro gaspillage » obtenue en 2016.

Les déchets des activités économiques représentent une part importante des déchets collectés. Des solutions doivent être recherchées pour faire évoluer les comportements des professionnels et faciliter l'adoption des bons gestes par les consommateurs.

L'association Souffleurs d'écume - Ecoscience Provence, créée en 2005, propose le déploiement du label Commerce Engagé® sur le territoire Marseille Provence. Ce label créé en 2006 par l'association recense un réseau de 600 commerçants sur 8 territoires déjà en place dont 2 sur la Métropole (Territoire du Pays d'Aix et ville de Miramas). Ecoscience Provence pilote également les labels Producteur Engagé® et Restaurant Engagé®.

Le Commerce Engagé est un outil permettant d'accompagner un territoire, ses commerçants et ses consommateurs, vers une démarche de consommation durable. Il s'inscrit dans une perspective de réduction des déchets, de décarbonisation des achats et de dynamisation du tissu économique et social local. Il permet aux professionnels de s'engager dans une démarche éco-responsable, notamment au niveau de la réduction des déchets, mais également aux habitants de changer leurs habitudes de consommations en facilitant l'identification des acteurs économiques engagés.

Présentation de l'action

L'association Eco Science, en partenariat avec Zéro Waste Marseille et le CPIE Côte Provençale, propose le déploiement du label Commerce Engagé sur deux zones tests du territoire.

L'objectif de ce projet est que chaque commerçant labellisé progresse dans ses gestes éco-responsables en matière de réduction des déchets, et qu'il communique vers sa clientèle pour qu'elle adopte une consommation plus durable. Les objectifs corrélés à ce projet concernent l'analyse des progressions annuelles, la contribution à un réseau d'échange de bonnes pratiques pour les commerçants et une réduction des tonnages.

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021

Le projet débiterait en 2021 par la création d'une charte « Commerce Engagé », basée sur un diagnostic des pratiques et des attentes des acteurs locaux ; dont une enquête auprès d'une cinquantaine de commerces dans deux zones pilotes du territoire. A la suite de cette phase d'analyse, s'en suivrait une campagne de labellisations et un accompagnement individualisé pour les commerçants labellisés. L'objectif de la convention cadre pluriannuelle (2021-2023) anticipe la labellisation de 150 à 250 commerçants d'ici 2023.

Budget prévisionnel 2021 de l'action :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Services extérieurs (locations, assurances...)	18 450 €	Subventions : Territoire Marseille Provence	30 270 €
Charges de personnel	15 295 €		
Total charges	33 745 €	Total Recettes	30 270 €
Charges fixes de fonctionnement	4 093 €	Autofinancement	7 568 €
Total général des charges	37 838 €	Total Recettes	37 838 €

L'association sollicite le territoire Marseille Provence de la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 30 270€ pour l'année 2021.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA / LIFE16 IPE FR 005 est sera soutenue par l'Europe à hauteur maximum de 30%.

Par cette action l'association participe à l'objectif de la Métropole et du territoire de sensibiliser à la réduction des déchets les habitants et professionnels.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025.
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 31 juillet 2020 portant Approbation du Règlement Budgétaire et Financier métropolitain.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la sensibilisation à la réduction des déchets des habitants et professionnels représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Qu'il est nécessaire d'approuver la convention pluriannuelle de partenariat, ci-annexée, conclue avec l'Association Souffleurs d'écume / EcoScience Provence.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de territoire émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume / EcoScience Provence pour l'année 2021 et l'approbation d'une convention pluriannuelle, ci annexée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021